

## L'opération EPIDOTE en Afghanistan

Depuis le 3 juin 2002, un détachement d'instruction opérationnelle (DIO) de l'armée de terre participe à la formation de l'armée afghane. Cette opération, baptisée **EPIDOTE**, a recueilli les louanges, tant des autorités afghanes, que de nos partenaires américains. Pourtant, après avoir rappelé le contexte et le bilan actuel de cette mission, ce court article exposera quelques enseignements tirés, notamment, du séminaire RETEX des chefs de détachement, qui s'est tenu à l'Ecole militaire en février dernier.

PAR LE LIEUTENANT-COLONEL RANDAL ZBIENEN, DU CDES/CEREX

Dans le cadre des accords de Bonn, signés le 3 décembre 2001, et afin d'assurer la sécurité de l'autorité intérimaire, les Britanniques de la Force intérimaire d'assistance à la sécurité (FIAS)<sup>1</sup> avaient pris en charge la formation d'un bataillon de la Garde nationale afghane en mars 2002. Les Français avaient participé à l'instruction d'instructeurs afghans.

Dans la continuité de cette expérience, la France et les Etats-Unis se sont engagés à prendre part au premier cycle d'une formation s'intégrant dans un plan de reconstruction complet prévu sur cinq ans en liaison avec l'autorité intérimaire. En effet, la France considère qu'il

est primordial pour l'actuelle autorité intérimaire ainsi que pour le futur gouvernement afghan de pouvoir s'appuyer sur une armée régulière, entraînée et disciplinée. Cette armée devrait atteindre à terme un effectif de 80 000 hommes. Les deux nations, seules engagées dans ce processus, ont convenu de travailler en étroite collaboration afin que la future armée nationale afghane constitue à terme une entité cohérente. La formation est donc harmonisée et le soutien mutualisé.

Dans cette même logique, la France a réalisé la réhabilitation des deux bâtiments de l'Académie militaire afghane, destinés à accueillir les recrues.

La France s'est engagée initialement à assurer la formation de bataillons d'infanterie légère. Trois DIO, constitués d'une cinquantaine de cadres, se sont succédés dans cette mission et quelques 1500 militaires afghans ont été instruits.

La formation s'articulait en cinq modules principaux :

- instruction du tir ;
- combat de niveau élémentaire ;
- combat en localité et contrôle de foule ;
- patrouille ;
- formation d'une compagnie d'appui et de commandement.

Depuis février 2003, dans le cadre des DIO 4, puis 5, l'armée française participe à la forma-



ADC F. CHESNEAU/Sirpa Terre

tion des futurs cadres de l'armée afghane. Cette instruction, prévue au moins jusqu'à l'été 2003, permettra ainsi aux futurs officiers afghans de former eux-mêmes des unités de leur armée.

Dès février 2003, le CEREX a convoqué les premiers chefs de détachement afin de tirer les enseignements "à chaud" de la première phase de cette opération, qui consistait à former des bataillons complets dans un environnement géographique et humain inédit pour l'armée française.

De ce séminaire, il est essentiellement ressorti les quatre conclusions suivantes, respective-

ment, dans les domaines de la mission confiée, de la désignation du détachement, de la préparation du module et de l'opportunité d'une doctrine.

#### DES DIRECTIVES ÉCRITES

Bien qu'habitué aux missions DIO en Afrique, ni l'armée de terre, ni l'EMA, ni le CORTOME n'ont écrit sur le sujet. Or, ces missions qui revenaient à un petit nombre d'unités sont désormais appelées à être partagées par l'ensemble de l'armée de terre. Il convient donc de ne plus faire reposer l'exécution de ce type de mission sur la seule habitude de quelques unités.

De plus, s'il est nécessaire de préserver la liberté d'action du chef d'un DIO en lui fournissant un libellé de mission lui laissant une certaine souplesse pour l'adapter au milieu et aux circonstances du moment, il convient néanmoins dans un tel contexte, de définir une mission en termes suffisamment clairs et précis pour pouvoir aider le chef sur le terrain, et le protéger, sur un plan juridique, tant vis-à-vis des nations avec qui il agit ou de celles à qui il s'adresse, que face à des "incidents de parcours" qui pourraient survenir. L'esprit de la mission, les considérations politico-militaires (subordination, relations avec les alliés et

les autorités du pays, par exemple) pourraient être fournies, par écrit, en complément dans un document qui pourrait s'inspirer de la forme d'une "instruction personnelle (et secrète)" (IPS).

#### UNE PRÉPARATION APPROFONDIE

Compte tenu de la spécificité du théâtre, du niveau d'instruction et de la mission et notamment des effectifs à instruire, il est impossible de définir par avance le volume d'un DIO type.

Il est néanmoins possible de fixer le type d'emploi nécessaire par spécialité en fonction du niveau d'instruction requis. Ainsi, chaque mission doit faire en

amont, de la part des donneurs d'ordres (CPCO, CFAT), l'objet d'une étude approfondie qui fixe avec précision au personnel désigné les moyens humains et matériels nécessaires ainsi que la formation particulière à assurer. Les donneurs d'ordres doivent, en outre, s'assurer des conditions de sécurité sur le théâtre d'un tel détachement sous peine de devoir renforcer significativement son effectif. Aussi, est-il à la charge de l'armée pilote de définir au cas par cas le DUO du DIO concerné. Pour l'armée de terre, le CFAT pour-

rait, en outre, identifier les fonctions nécessaires à un DIO en distinguant, notamment, le personnel consacré au soutien et celui en charge de la formation.

En tout état de cause la désignation du détachement doit être faite dans des délais compatibles avec la préparation de cette mission difficile, notamment lors de la projection initiale.

#### **UNE DOCUMENTATION IMMÉDIATEMENT DISPONIBLE**

Cette préparation pourrait être grandement facilitée par la mise en place d'un fond docu-

mentaire (dossier pays) sur l'ensemble des territoires susceptibles de bénéficier de la projection d'un DIO et, surtout, d'une " main courante " à remettre au chef du DIO dès sa désignation, lui permettant ainsi d'optimiser son temps à consacrer à la préparation de la mission elle-même (organismes, bureaux à consulter) comme à sa propre projection.

Il apparaît nécessaire donc d'identifier un organisme (DCMD, DRM, CMIDOME, COFT<sup>2</sup>?) chargé de centraliser les fonds documentaires complets, existants ou

à monter, concernant les théâtres pouvant accueillir un DIO.

Cependant, les documents sur des théâtres potentiels, rédigés dès que des directives de planification sont édictées (annuelles ou de circonstance), devraient souvent pouvoir suffire. Ils pourraient être disponibles au CPCO qui est maintenant un organisme de planification. Le document de base du DIO (mémento ?) devrait faire figurer l'endroit où se procurer l'information. Enfin, la proximité du CPCO et de la DRM devrait être utilisée de



C/CH JJ CHATARD/Sirpa Terre

façon opportune (briefings, recueil de documentation, bureaux à consulter, etc.) pour faire gagner du temps au chef désigné.

### UN CONCEPT GÉNÉRIQUE ?

Compte tenu de l'extrême diversité de ces missions, il paraît inutile de définir un cadre doctrinal en matière de DIO.

En effet, ces missions peuvent différer du tout au tout en fonction :

- de leur durée (de quelques semaines à plusieurs années) ;
- du niveau considéré (formation de cadres, de spécialistes, d'unités constituées...)
- du contexte particulier

du pays considéré (cadre géographique, historique et humain, sécurité, ...)

- des moyens propres de l'armée instruite (niveau initial des militaires à instruire, type et disponibilité des matériels, infrastructures disponibles...)
- de la présence ou non d'une mission de coopération militaire et de forces françaises prépositionnées (ou en intervention), qui peuvent éventuellement apporter un appui à la mission ;
- de la coopération éventuelle avec d'autres nations, comme c'est le cas en Afghanistan,

ce qui peut impliquer une harmonisation des actions de formation, voire un partage des tâches, notamment dans le domaine du soutien.

C'est pourquoi, étant donnée cette diversité des situations, la constitution de DIO ne peut être inscrite dans un cadre doctrinal et organisationnel préétabli. Néanmoins, il serait souhaitable de formaliser un concept DIO générique servant de base à la mise en place d'une instruction au profit de formations étrangères. Ce concept devrait, en fait, essentiellement clarifier les modalités administratives, plus que les directives pédago-

giques qui, elles, sont à la portée de tout cadre de contact correctement formé.

*1 La Force internationale d'assistance à la sécurité compte 17 pays. Forte de 4500 hommes, dont environ 550 soldats français, la FIAS est déployée sur Kaboul et ses environs.*

*2 DCMD : direction de la coopération militaire de défense. DRM : direction du renseignement militaire. CMIDOME : centre militaire d'information et de documentation sur l'outremer et l'étranger. COFT : centre opérationnel de la force terrestre.*

### EN GUISE DE CONCLUSION,

L'adaptabilité des cadres de l'armée de terre leur a permis d'assurer avec succès l'opération **EPIDOTE** dans un contexte initial particulièrement difficile. Leur action est au moins aussi efficace que celle des unités américaines, avec lesquelles ils coopèrent d'ailleurs activement.

Cependant, il s'avère que, si aucune doctrine détaillée ou organisation ne peut être prédéfinie, ce type de mission nécessite une très sérieuse préparation et, par conséquent, des délais. Des reconnaissances doivent être préalablement conduites sur le théâtre pour définir avec précision le volume et la qualification du personnel du DIO, ainsi que les moyens indispensables à l'accomplissement de sa mission. En outre, un concept générique en la matière constituerait un gain de temps et d'efficacité appréciable, surtout pour ce qui concerne le soutien et, en particulier, ses aspects administratif et financier.

Enfin, même si ce type de mission n'a pas un caractère opérationnel au sens premier du terme, les désignations doivent être faites suffisamment tôt pour permettre aux cadres de préparer intellectuellement leur mission et, notamment acquérir, à partir d'une base documentaire sérieuse, les connaissances nécessaires à la bonne compréhension du milieu humain dans lequel ils seront immergés. L'idéal consisterait évidemment à désigner, pour le déploiement initial, un chef de détachement ayant déjà l'expérience de ce type d'action et/ou du théâtre considéré, et à privilégier une bonne homogénéité du module.

# *retour d'expérience*



C/CH JJ CHATAUD/Sirpa Terre

# ( la synergie doctrine, enseignement, formation en images )



**La synergie doctrine, enseignement, formation en Allemagne - p. 30**  
*ADC F. CHESNEAU/SIRPA Terre*



**Les débuts de l'enseignement militaire supérieur et l'élaboration de la doctrine (1871-1939) - p. 33**  
*CDES*



**A missions nouvelles des armées, formations nouvelles des officiers des armes - p. 39**  
*ADC F. CHESNEAU/SIRPA Terre*



**L'histoire, science du passé, peut-elle aider à préparer l'avenir ? - p. 43**  
*CDES*



**L'opération EPIDOTE en Afghanistan - p. 49**  
*C/CH JJ CHATARD/SIRPA Terre*